

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ur
o
s
e
c



OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Informations réglementaires	13
Certification du Commissaire aux comptes	21
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Compte de résultat	29
Annexes aux comptes annuels	31
Informations générales	32
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	37
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	39
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	44
Inventaire des actifs et passifs	48
Annexe(s)	52
Caractéristiques de l'OPC	53
Information SFDR	56
Rapport annuel de l'OPC Maître	65

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"On l'attendait avec une appréhension certaine, l'intronisation de Donald Trump marque le retour des tweets acrimonieux, la multiplication des executive orders et des déclarations (pas toujours) surprenantes. En marge de l'agitation politique, c'est DeepSeek, une start up chinoise, qui crée la surprise en développant un modèle d'IA en open source, fonctionnant avec des puces moins avancées, moins puissantes et consommant moins d'énergie. La publication a entraîné une correction brutale des valeurs technologiques américaines, Nvidia perdant près de 600 milliards de dollars en une séance, soit la plus grande destruction de valeur boursière en une journée dans l'histoire des marchés jusqu'à aujourd'hui. Les marchés actions ont globalement progressé en janvier, mais avec des écarts notables entre régions. L'Europe s'est démarquée (+6.5% en eur) grâce à des valorisations attractives, l'absence de saillie trumpienne directe et des signaux de reprise économique. Les valeurs financières et de la consommation discrétionnaire ont bénéficié de cet environnement plus porteur. Aux États-Unis, le S&P 500 est à la traîne, ne progressant que de +3% (en USD) sur le mois en dépit de résultats solides des secteurs technologique et financier. Les marchés asiatiques ont connu une performance plus mitigée. Le Japon (+1,4% en eur) a souffert de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a porté son taux directeur à un niveau inédit depuis 17 ans, provoquant une appréciation du yen (+1,5%) et pesant sur les exportateurs nippons. En Chine, les indices ont progressé timidement grâce à des indicateurs économiques domestiques plus encourageants et un discours de Donald Trump finalement moins agressif sur les tarifs douaniers que prévu. Les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité. Aux États-Unis, la perspective d'un retour à des mesures protectionnistes a ravivé les craintes inflationnistes, entraînant une hausse des rendements des Treasuries 10 ans de 20 points de base en début de mois. Cependant, un chiffre d'inflation de décembre plus modéré qu'attendu et la correction des valeurs technologiques ont entraîné un rebond du marché obligataire en fin de mois, permettant aux obligations souveraines américaines d'afficher une performance positive. En Europe, les emprunts d'État ont connu des performances divergentes : les Bunds allemands 10 ans ont reculé de 9 points de base, affectés par des anticipations de réformes budgétaires post-électorales, tandis que les obligations italiennes et espagnoles sont restées stables. Au Royaume-Uni, les Gilts ont temporairement souffert d'une remontée des rendements à des niveaux inédits depuis 2008, avant de se stabiliser après une publication d'inflation inférieure aux attentes. Les obligations d'entreprises ont bénéficié d'un resserrement des spreads, avec une surperformance du segment high yield US (+1,4%) par rapport à son équivalent européen (+0,6%). Enfin, la faiblesse relative du dollar a été favorable à la dette émergente, qui a progressé de +1,2% sur le mois. Sur le portefeuille, la forte exposition aux actions permet de capter une partie de la formidable hausse du mois de janvier. Nous avons procédé à une rotation géographique pendant le mois de janvier, privilégiant les titres de la zone euro au détriment des titres US. Nous avons maintenu notre préférence pour les actions américaines. Sur les taux nous avons profité de la forte remontée des taux US en début de mois pour renforcer nos positions sur le crédit. Nous avons maintenu nos scénarios de marché inchangé pour le mois de février, privilégiant toujours une issue favorable des négociations initiées par le nouveau président des US. L'année 2025 s'ouvre sur une dynamique positive, mais aussi sur des défis majeurs. La concentration extrême des marchés actions aux États-Unis souligne la nécessité de diversifier les expositions, tant en termes de régions que de secteurs."

Février 2025

"Turbulences sur les marchés !Après un début d'année pour le moins dynamique, les marchés ont été marqués, en février, par un regain d'incertitudes et de stress importés de US. En effet, les interrogations croissantes autour de l'impact de la politique de l'administration Trump ont pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ravivant les craintes sur la croissance. Les indicateurs avancés ont confirmé ce ralentissement, avec une contraction de l'activité dans les services et un repli des intentions d'investissement des petites entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions ont fléchi, le MSCI World enregistrant une performance négative de -0,7% sur le mois masquant des évolutions pour le moins disparates des marchés régionaux. Le MSCI Europe a progressé de +3,5%, porté par des anticipations croissantes d'un cessez-le-feu en Ukraine et par la bonne dynamique des valeurs financières et de défense. En Asie, la hausse de 12% des actions chinoises a soutenu les marchés émergents (+0,5%), bénéficiant d'une dynamique positive dans le secteur technologique et d'une amélioration du cadre réglementaire. À l'inverse, le marché japonais a reculé (-1,4%), pénalisé par l'appréciation du yen (+2,7% contre euro). Aux États-Unis, les inquiétudes autour des résultats des géants technologiques ont pesé sur le S&P 500, notamment dans les

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, une rotation sectorielle s'est opérée, bénéficiant aux secteurs de la consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ont enregistré des performances positives. Face à ces tensions, les obligations souveraines ont de nouveau rempli leur rôle de valeur refuge. Malgré des pressions inflationnistes alimentées par le risque de nouvelles barrières tarifaires et des données d'inflation plus élevées qu'anticipé, la détérioration du sentiment économique a dominé, entraînant une baisse des rendements obligataires. Les Treasuries américains ont ainsi progressé sur le mois, contribuant à un retour de +1,4% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate. Nous avons maintenu inchangé nos scénarios de marché tout en ajustant leur probabilité d'occurrence ! nous avons maintenant autant de chance d'avoir une guerre commerciale qui s'arrange, qu'une crise qui s'installe. Sur le portefeuille notre exposition action a évolué au gré des déclarations pour le moins brouillonnes de Donald Trump. Nous avons poursuivi la vaste opération de réallocation géographique des US vers l'Europe entamée courant janvier. En effet nous repositionnons le portefeuille sur les actions de la zone euro pour bénéficier tant de la bonne dynamique de début d'année, que des élections allemandes qui pourraient ouvrir sur un vaste programme d'investissement notamment sur l'armement, et enfin anticiper un cessez-le-feu sur le front ukrainien."

Mars 2025

"Donald Trump . comment ne pas commencer un commentaire sans citer le trublion américain. Son retour aux affaires est marqué par un retour important de la volatilité et de l'incertitude. et pourtant .Pourtant Il avait préannoncé l'ensemble des mesures qu'il comptait mettre en œuvre. Pourtant il avait prévenu le monde entier qu'il allait « libérer les Etats-Unis », la purger de ses relations commerciales toxiques. Pourtant, il nous avait dit que les droits de douane allaient augmenter pour réduire drastiquement le déficit commercial des US. Mais comme souvent, nous ne l'avons pas écouté, ne prenant ses diatribes pour une provocation grossière, incapables d'entendre réellement ce qu'il nous avait dit ou plutôt ce qu'il avait dit en avril 2024 dans « Times » Pourtant donc, tout y était .C'est donc « sans surprise » que les droits de douane ont occupé une place déterminante dans l'évolution des marchés sur le mois de mars, avec en point de mire la date du 02 avril, reléguant au second rang la formidable réponse budgétaire de Friedrich Merz et l'annonce d'un vaste plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour la défense allemande ainsi que les autres initiatives européennes qui devraient créer un environnement favorable pour la croissance économique sur le vieux continent. La Chine affiche également des signes encourageants grâce à une politique économique accommodante et à un regain d'intérêt pour ses valeurs technologiques. Les marchés actions mondiaux ont donc connu un mois difficile, avec une baisse significative des marchés développés .. En particulier les US ! Le sp500 cède près de 10% en euro contre un eurostoxx qui lui tangente les -4% accroissant encore l'écart entre les deux marchés depuis le début de l'année. Sur le marché obligataire, les obligations américaines ont bénéficié d'une recherche accrue de sécurité, avec les bons du Trésor affichant une performance de +2,9% sur le trimestre. À l'inverse, en Europe, l'annonce d'importantes émissions obligataires destinées à financer les nouvelles dépenses budgétaires a fait pression sur les rendements, les Bunds allemands terminant le trimestre en baisse (-1,6%). Les matières premières ont enregistré une forte performance, tirée par l'or, valeur refuge par excellence, qui a bondi de 9,3% en mars et de 17,4% sur le trimestre. Sur le marché des changes, le dollar américain a enregistré une baisse notable en mars, apportant un soutien relatif aux marchés émergents et limitant les pertes en monnaie locale. Dans le portefeuille nous avons piloté l'exposition en deux temps. En début de mois nous avons renforcé l'exposition sur la zone euro pour bénéficier d'un cessez-le-feu ainsi que du formidable plan de relance allemand, puis nous avons réduit fortement notre exposition aux actions des pays développés. En effet, la forte incertitude politique, géopolitique et économique risque de peser lourdement sur les performances à court terme des actifs risqués. Nous avons donc réduit nos expositions aux actions US et européennes. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité au crédit qu'il soit de bonne ou de plus médiocre qualité. Les semaines qui arrivent promettent leurs lots de nouvelles, d'avancées et de retours en arrière. La seule chose qui reste sûre : la volatilité va augmenter de façon marquée. Dans cette période d'instabilité nous n'hésiterons pas à maintenir notre agilité sur les marchés financiers."

Avril 2025

"Guerre Commerciale, Tarifs délirants, négociations, de belles publications, un cessez-le-feu ukrainien, une guerre dans le Cachemire.. Telle pourrait être la liste, non exhaustive, des risques et des opportunités qui peuvent impacter dans un futur (très proche) les marchés financiers. Dans ce monde bipolaire (ou presque),

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

toujours un peu plus près de la bascule, les phases de dépressions intenses succèdent à des phases d'euphorie toutes aussi dévastatrice. Il n'est pas rare que certains matins, suite aux événements de la veille, nous nous regardions, éberlué, transporté par une envie, presque irrésistible d'acheter massivement des actifs risqués et que dans cette même journée, après 2 déclarations anxiogènes, un nouveau tweet, ou plutôt une nouvelle « truth » (toute relative) voire une escalade inattendue de la violence entre deux supers puissances atomiques, nous soyons poussé, presque malgré nous, à vouloir nous désengager du marché, emportés dans le tourbillon d'une actualité toujours plus versatile. C'est là que notre longue expérience de gestion est particulièrement importante, vitale. C'est quand le monde s'agite, un peu plus, qu'il faut savoir prendre de la distance. Prendre de la distance ne signifie pas « rester comme un lapin tétanisé par les phares d'une voiture », mais bien prendre du recul, allonger la période regardée, s'extraire de l'immédiateté pour s'inscrire dans la durée et dresser une feuille de route pour naviguer dans les marchés turbulents. Sur le mois, nous avons réduit notre exposition aux actifs internationaux (principalement actions) pour minimiser l'impact de l'incertitude commerciale. Nous maintenons une forte exposition au dollar qui demeure, sur longue période un bon actif de diversification. En fin de période nous avons commencé à remonter notre exposition qui devrait remonter progressivement tout au long du mois de mai, si les nouvelles sur le front commercial/géopolitique montre un véritable espoir."

Mai 2025

"(Tr)u(m)p and down! Né à la radio au début des années 30, les soaps américains sont constitutifs de la culture audiovisuelle US. Mais qui aurait pu prévoir que Donald Trump le truculent présentateur de « the apprentice » allait révolutionner le concept grâce à l'internet C'est en effet via son média social « Truth social » qu'il nous distille, pluri quotidiennement ses humeurs et ses décisions sous forme « d'hyperbole véridique », une figure de style partager par un nombre croissant fusionneurs amateurs, qui consiste à offrir aux gens une vision positivement et excessivement tronquée de la réalité, où comme le précise Trump livrer « une forme innocente d'exagération ». Il a donc, au cours du mois de mai, déclaré qu'il n'avait pas besoin d'accords commerciaux, qu'il pourrait baisser les droits de douane sur les produits chinois, puis il a remonté les droits de douane sur les produits européens à 50%, avant de baisser les droits de douane de 145% à 30% sur les produits chinois, avant de menacer ses partenaires commerciaux qui ne négocieraient pas de bonne foi, pour enfin reporter la décision de remonter les droits de douane européens . En dépit de cette suractivité médiatique, les marchés actions se sont orienté nettement à la hausse sur le mois laissant à penser que notre intuition « Plus Trump parle, moins il devient audible » est plutôt en passe de se réaliser. Sur la partie obligataire, la « Big Beautifull Bill » laisse planer un risque de dérapage des finances US et par extension de défiance sur ses actifs. Nous maintenons nos deux scénarios du mois précédent centré autour de la guerre commerciale et nous leur rajoutons un scénario de défiance sur les actifs US qui devraient entraîner l'ensemble des actifs de la zone des actions aux taux en passant par le dollar nettement à la baisse. Dans le portefeuille nous avons poursuivi la remontée de notre exposition aux actions à 50%. Nous avons accompagné ce vaste mouvement de réexposition aux actions par l'achat de protection sur le marché américain. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité aux taux d'Etat américains. En termes de devise, nous restons circonspects quant à un possible rebond durable du dollar. à court terme."

Juin 2025

"En juin, les actions US ont clairement dominé, tirées par le marché de l'emploi et des tech leaders. L'Europe est restée sur sa faim avec des gains minimes, des bilans en repli et une nervosité commerciale à l'approche du mois juillet, date butoir (mais temporaire) donnée par Donald Trump. Ainsi les indices américains ont progressé de plus de 5% face à des marchés européens en légère baisse. Côté obligations, les titres de crédit de moins bonne qualité (high yield) conservent un momentum positif tandis que les dettes souveraines US reculent vs obligations européennes qui apparaissent plus stables. Les matières premières ont réagi fortement aux soubresauts géopolitiques (Iran-Israël), mais la plupart des chocs se sont dissipés d'ici fin juin ramenant les prix à des niveaux plus raisonnables. L'or demeure sur une tendance positive. Au niveau des devises le dollar s'affaiblit, encore, et l'euro s'apprécie, aussi. L'ensemble de ces données ne nous incite pas à modifier nos scénarios de marché. Nous maintenons notre scénario central à 55%. Dans ce scénario les négociations commerciales progressent, certains accords sont signés, d'autres sont en bonne voie ce qui apporte une détente certaine en terme de pression et donc une remontée (plus ou moins) marquée des marchés actions. Nous maintenons aussi nos deux scénarios alternatifs, tous deux négatifs pour les marchés actions. Un scénario de défiance face aux actifs US suite au passage de la Big Beautifull Bill qui entraîne une vente massive de l'obligataire et donc une forte remontée des taux cassant la belle dynamique actions et un scénario dans lequel tout n'irait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, comprendre le monde de Donald

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Trump. Nous restons donc positif sur les marchés actions. Dans le portefeuille nous avons remonté l'exposition aux actions en privilégiant les actifs américains qui semblent entamer le rattrapage que nous attendions. Le deuxième semestre 2025 devrait être particulièrement dense et apporter son lot de réponses aux interrogations de début d'année. Le contexte géopolitique et commercial demeure cependant fragile et sujet aux sautes d'humeur et donc de marché du locataire de la maison blanche."

Juillet 2025

"En juillet, l'atmosphère boursière a oscillé entre euphorie vis-à-vis des performances des grandes entreprises et inquiétudes face aux politiques commerciales et aux perspectives économiques. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq ont enchaîné les records : six clôtures historiques de suite pour le S&P et dix sur onze jours pour le Nasdaq fin juillet, sous l'impulsion d'un secteur technologique dopé par l'essor de l'intelligence artificielle. Nvidia est notamment devenue la première entreprise à franchir la barre des 4 000 milliards de dollars de valorisation, entraînant une confiance généralisée des investisseurs. Ce regain d'optimisme a cependant trouvé un contrepoids dans les rotations tactiques des institutionnels : selon un sondage du 29 juillet, près de 80 % ont modifié leurs allocations face aux risques liés aux nouveaux tarifs de l'administration Trump, et 69 % estiment que les marchés sous évaluent les dangers potentiels pour les bons du Trésor et le dollar. À Washington, ces tensions commerciales ont continué de faire tanguer les marchés : l'accord conclu avec l'Union européenne, confirmant un tarif de 15 % sur les exportations européennes vers les États-Unis, a initialement rassuré l'opinion américaine et permis un nouveau record boursier, mais a été très mal accueilli en Europe, où il est perçu comme déséquilibré et inflationniste. En parallèle, les anticipations vis-à-vis de la politique monétaire de la Fed ont connu un tournant décisif à la fin du mois : les chiffres de l'emploi de juillet sortis le premier août ont déçu, avec des données fortement révisées à la baisse sur les deux mois précédents, et la révocation par le président Trump de la patronne du Bureau of Labor Statistics, suivie de la démission d'un gouverneur de la Fed, les marchés ont misé sur un premier coup de baisse des taux dès septembre. Le dollar s'est apprécié de presque 3% face à l'euro, tandis que les taux longs se tendaient. En Europe, les marchés ont profité de certaines lueurs d'optimisme : une croissance modérée et des négociations commerciales jugées en amélioration ont soutenu le STOXX 600 (+0.4 % en juillet). Plus globalement, l'optimisme des marchés reposait sur une vision d'atterrissage économique doux : les bénéfices des entreprises sont restés solides, la consommation américaine résistante, et l'inflation contenue malgré les tensions tarifaires. Néanmoins, les craintes subsistent - notamment autour d'une détérioration du marché du travail, d'un ralentissement en zone euro, ou d'un surcroît de protectionnisme - ce qui incite à la prudence dans les allocations de portefeuille. Les investisseurs internationaux avaient jusqu'alors favorisé les marchés hors-États-Unis, poussés par un dollar faible et des valorisations plus attractives. Mais fin juillet, cette tendance s'est inversée : les paris anti-dollar se sont effondrés, le billet vert est reparti à la hausse en enregistrant son premier gain mensuel de 2025, au détriment des actions européennes et émergentes. Sur le portefeuille nous avons maintenu notre exposition au-dessus de 55% sur le mois, majoritairement investi sur les US pour bénéficier de la bonne dynamique sur le mois. L'exposition obligataire a été réalisée par des titres de crédit de bonnes qualités."

Août 2025

"Fusion et Déception ! Nous le pensions affaibli, vaincu, empêtré dans une multitude d'affaires qui devait le conduire inéluctablement dans une impasse, mais tel Hercule terrassant les serpents qui menaçaient de le mordre le jour de sa naissance, le taulier de la maison blanche a retourné la situation à son avantage. Il a fait plier l'ensemble de ses « partenaires » économiques en négociant une augmentation généralisée de droits de douane allant même jusqu'à 50% pour l'Inde au profit des US. Puis fort de son succès à l'international, Donald Trump a réuni les plus grands patrons de la tech pour qu'ils lui rendent un vibrant hommage public aussi sincère que spontané. Puis il a révoqué la directrice du Bureau of Labor Statistics l'accusant de publier des statistiques ne reflétant pas (sa) réalité et poussé à la démission l'une des gouverneures de la Réserve Fédérale qui lui était hostile. Un bilan sommes toutes impressionnant pour un été qui se voulait tranquille. La Fed, très attachée à son indépendance, a laissé entendre pendant Jackson Hole qu'elle allait entamer un nouveau cycle de baisse de taux dès le mois de septembre. En Europe, en revanche, le pouvoir politique s'affaiblit, particulièrement en France où le premier ministre a convoqué un vote de confiance pour début septembre qui devrait déboucher sur sa propre destitution. Les marchés actions ont été impactés par l'ensemble de ces pérégrinations et autres atermoiements politiques affichant des performances disparates en fonction des zones ! Les pays « forts » enregistre de belles performances sur le mois d'août, le S&P 500 gagnant plus de 2% en dollars. La bourse des pays plus hésitants en revanche, progressent en trompe l'œil. Sur le marché obligataires, les taux US baissent sous le flot de déclarations « dovish ». En Europe, les

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

obligations d'État françaises ont sous-performé, reflétant les inquiétudes politique suite à l'annonce du vote de confiance à l'Assemblée. Dans le portefeuille nous avons réussi à capter une partie de la progression des marchés pendant l'été. Nous restons plutôt positif quant à l'évolution future des actions et maintenons donc une exposition au-dessus de 50%".

Septembre 2025

"Chaque année, ou presque, le mois de septembre cristallise l'ensemble des peurs des investisseurs. Entre un été souvent volatile et la publication des résultats du troisième trimestre, le 9ème mois de l'année n'a pas bonne presse et à raison. Cette année ne dérogera pas à la règle. L'ensemble des investisseurs ont entamé le mois avec un biais éminemment négatif sur les marchés échaudés par l'imminence de la fin du gouvernement Bayrou, et par l'ingérence toujours plus marqué du président américain qui a notamment nommé Stephen Miran, son président du Conseil des conseillers économiques, à un poste de gouverneur de la FED. Mais l'entame du cycle de baisse de la Réserve Fédérale de 25 bp couplée à l'excellente santé des entreprises américaines avec des résultats supérieurs aux attentes au deuxième trimestre entraînant une vague de révisions haussières des attentes de croissance bénéficiaires en 2025 comme en 2026, ont inversé la tendance et permis aux marchés actions de s'orienter nettement à la hausse. Il est aussi à noter, dans un soucis d'exhaustivité, que les investissements massifs pour développer l'Intelligence Artificielle continuent d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance et la rentabilité du reste de l'économie et que la baisse du dollar et la baisse du prix de l'énergie sont aussi des facteurs positifs pour la compétitivité des entreprises internationales. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6% et 3,4%. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement et les marchés émergents de 7,5%. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans américains ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou. On a assisté à un aplatissement de la courbe des taux au cours du mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35% face au dollar et de 1% face au yen. Le portefeuille a bénéficié de son positionnement internationale sur le mois. Nous avons réalloué, en partie, notre exposition européenne vers notre exposition US. Nous maintenons un niveau d'exposition actions supérieur à 50%."

Octobre 2025

"Un marché en apnée : Après un début d'année tonitruant, un deuxième trimestre impressionnant, nous attendions une baisse, ou plutôt « une respiration salutaire des marchés » pour clôturer le troisième trimestre de l'année 2025, en vain. Nous avons donc reporté nos attentes de correction sur le mois d'octobre mais la belle dynamique de résultats en Europe et aux US couplée à une concentration toujours importante a littéralement douché nos « espoirs », tirant les marchés actions nettement à la hausse. Le Japon de la nouvelle Premier ministre, Sanae Takaichi, connue pour soutenir une politique budgétaire plus qu'accommodante permet au Nikkei d'enregistrer, avec +16.6% en yen, la plus belle progression mensuelle de son histoire. Dans ce contexte, nos scénarios évoluent à la marge. Notre scénario central anticipe toujours, avec une probabilité d'occurrence de 65%, une hausse mesurée des marchés actions tirés par une « économie résiliente ». Dans ce scénario les Etats-Unis et la Chine trouvent (enfin !!!) un terrain d'entente, la hausse des droits de douane substantielle (délirante) est évitée. La Réserve Fédérale poursuit son cycle de baisse et l'ensemble de ses perspectives dissipent l'attentisme des marchés qui montent encore. Le pendant de notre scénario central s'intitule sobrement « Le sentiment se dégrade ». Un sentiment négatif s'installe et le cercle vicieux de la confiance défaillante se met en place. Les actions s'orientent à la baisse qui reste au demeurant fort mesurée. Les taux longs baissent amortissant le choc de cette fin d'année. Dans le portefeuille notre exposition aux actions est restée plutôt stable au cours du mois. En terme d'exposition géographique nous privilégions toujours les US puis l'Europe. Nous gardons toujours à l'esprit ce qu'il s'est passé en décembre 2018, la pire baisse jamais réalisée sur le marché américain et si la situation n'est pas identique, il y a certaines ressemblances troublantes. Nous resterons donc vigilants et réactifs pour cette fin d'année."

Novembre 2025

"This is the end ! Tout ce qui commence, à une fin. C'est une des rares vérités qui ne souffre ni relativité, ni subjectivité. Qu'il s'agisse de l'univers, de l'inflation ou de la carrière d'un gérant présent pour servir depuis plus de 20 ans, ou de son binôme, tout fini toujours par ...s'arrêter de manière plus ou moins brutale ! Et alors que l'année 2025 touche, elle aussi, à sa fin, il est temps pour nous de faire un bilan de cette année riche en événements. Du Libération Day à un nouveau cycle de baisse des taux sans récession en passant par une

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

instabilité politique inédite en France, l'année 2025 a été ponctuée par des « truths » pas si social, des menaces assez directes, des disputes et des réconciliations surprenantes. Mais l'ensemble de ces péripéties n'a pas réussi à entamer l'optimisme, presque béat, de marchés actions boostés à l'intelligence (pas si) artificielle. Nos fonds bien investis tout au long de l'année, ont bénéficié de la vigueur des actions et de la diversification crédit. Nous restons exposé sur les actions pour terminer l'année sur une note positive. Nous privilégions dans notre allocation géographique un investissement sur les US. Pour l'année 2026 nous anticipons deux scénarios : Soit la poursuite d'un goldilocks avec une croissance modérée soutenue par l'IA, quelques impulsions budgétaires aux US comme en Europe, et une politique monétaire toujours accommodante. Dans ce scénario les marchés actions devraient progresser, notamment les émergents. De l'autre côté les risques viendraient de l'IA, de son cycle d'investissement et de sa capacité à trouver des sources d'énergie. La forte concentration des titres pourraient tirer les marchés nettement à la baisse."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à l'équilibre (0,03% sur le mois) alors que le MSCI EMU a progressé de 2,4%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +3%. L'or a progressé d'environ 2% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps). La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. Dans ce contexte, le portefeuille est resté globalement inchangé sur le mois. Dans cet environnement, la visibilité reste partielle et les primes de risque apparaissent davantage guidées par la combinaison de politique économique, trajectoire des taux et de la dynamique du dollar que par un cycle macroéconomique linéaire. Après une année marquée par un élargissement géographique des performances et un soutien plus tangible des politiques budgétaires et monétaires en seconde partie d'année, les marchés semblent intégrer la poursuite d'une normalisation graduelle des banques centrales, sans réaccélération inflationniste immédiate, tout en restant sensibles à deux sources d'incertitude : d'une part, la soutenabilité des finances publiques et la pentification des courbes dans les grandes zones ; d'autre part, la persistance de frictions commerciales susceptibles d'affecter la confiance et l'investissement. Sur les actions, la perspective demeure globalement constructive mais plus asymétrique, dans la mesure où une partie du scénario de désinflation et d'assouplissement monétaire est déjà reflétée dans les valorisations, en particulier aux États-Unis ; dans ce contexte, la dispersion devrait rester élevée, avec une dépendance accrue aux révisions de bénéfices, à la sensibilité aux taux longs et au degré de concentration des indices. En relatif, l'Europe pourrait continuer de bénéficier d'un point d'entrée de valorisation plus raisonnable, même si la visibilité reste conditionnée aux enjeux politiques et budgétaires domestiques. Aux États-Unis, la thématique Intelligence Artificielle devrait continuer de structurer les performances, mais avec une sélectivité accrue au sein des grandes capitalisations, dans un régime où les segments à forte « duration » demeurent plus sensibles aux surprises de taux. Les marchés émergents restent étroitement liés à la dynamique du dollar et aux conditions financières globales, un dollar plus faible constituant un soutien, tandis que la Chine demeure un point de surveillance au regard d'indicateurs d'activité encore décevants ; au Japon, l'évolution des rendements domestiques et la trajectoire de la Banque du Japon devraient continuer de peser sur le profil de risque, malgré un narratif de reflation plus favorable. Dans ce cadre, le positionnement macro-financier privilégie généralement une approche équilibrée : une duration gérée

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

de manière opportuniste, en tenant compte du risque de pente et de volatilité des taux ; une exposition crédit davantage orientée vers la qualité et le portage, dans un contexte de spreads comprimés et de taux de défaut en légère remontée ; une diversification via les aurifères ayant confirmé leurs rôle de couverture dans un régime de diversification des réserves et de flux soutenus ; et une lecture plus prudente de l'énergie, où la contribution dépend davantage des fondamentaux d'offre/demande que d'un simple effet « reflation ». Sur les devises, la baisse du dollar observée en 2025 a constitué un moteur significatif des performances non couvertes ; à ce stade, le marché semble anticiper une poursuite modérée de ce mouvement, ce qui plaide pour une gestion active du couple couverture/portage."

Sur la période sous revue du portefeuille OBJECTIF LONG TERME, la performance est de 4,73%. Celle du benchmark est de 2,24% avec une Tracking Error de 6,64%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR GLOBAL ALLOCATION ISR T	8 802,32	3 588 829,15

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds maître] : CPR Global Allocation Responsable - T

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds maître dans la stratégie d'investissement] : CPR Global Allocation Responsable

Le 16 mai 2025 Modification [Centralisation des ordres fonds maître - CODE ISIN : FR0007059688] : Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11: 00 (heure de Paris).

Le 16 mai 2025 Modification [Dénomination valeur liquidative - CODE ISIN : FR0007059688] : La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds maître - CODE ISIN : FR0007059688] : CPR Global Allocation Responsable – T.

Le 07 novembre 2025 Modification [Nom du fonds maître] : CPR Global Allocation Responsable

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,12% TTC, dont 1,08% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,04% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'engagement

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,00%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

² Sources CPR AM Décembre 2025

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Objectif Long Terme

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Objectif Long Terme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Objectif Long Terme constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

OBJECTIF LONG TERME

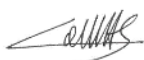
FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 199 437,51	12 210 837,64
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	9 199 437,51	12 210 837,64
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	9 199 437,51	12 210 837,64
Créances et comptes d'ajustement actifs		
Comptes financiers		
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II		
Total de l'actif I+II	9 199 437,51	12 210 837,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 776 053,25	11 400 454,04
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	414 409,42	797 389,79
Capitaux propres I	9 190 462,67	12 197 843,83
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	9 190 462,67	12 197 843,83
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 969,41	12 992,59
Concours bancaires	5,43	1,22
Sous-total autres passifs IV	8 974,84	12 993,81
Total Passifs : I+II+III+IV	9 199 437,51	12 210 837,64

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		0,68
Sous-total produits sur opérations financières		0,68
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-12,24	-38,97
Sous-total charges sur opérations financières	-12,24	-38,97
Total revenus financiers nets (A)	-12,24	-38,29
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-99 390,97	-134 544,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-99 390,97	-134 544,99
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-99 403,21	-134 583,28
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 695,25	9 724,71
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-95 707,96	-124 858,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	215 056,50	-215 054,29
Frais de transactions externes et frais de cession	1 344,97	
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	216 401,47	-215 054,29
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-16 384,65	30 269,57
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	200 016,82	-184 784,72

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	353 570,20	1 202 783,87
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		8,71
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	353 570,20	1 202 792,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-43 469,64	-95 759,50
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	310 100,56	1 107 033,08
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	414 409,42	797 389,79

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Objectif Long Terme est un FCP nourricier de la part T du FCP CPR Global Allocation ISR. L'objectif de gestion du FCP nourricier, conformément à l'objectif de gestion de son FCP maître, consiste à obtenir sur le moyen terme (5 ans minimum – 8 ans conseillé) une performance supérieure à l'indice €STR + 3,15%. Le niveau de performance recherché (€STR + 3,15%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

La performance d'Objectif Long Terme sera inférieure à celle de son maître, en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion de la part T du FCP maître :

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme (5 ans minimum – 8 ans conseillé) une performance supérieur à l'indice €STR + 4,25% pour la part T.

Le niveau de performance recherché est calculé une fois que les frais de gestions propres à chacune des différentes catégories de part sont déduits.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	42 380 521,00	27 316 603,62	19 638 046,78	12 197 843,83	9 190 462,67
Nombre de titres	672 547	463 564	322 734	187 351	134 792
Valeur liquidative unitaire	63,01	58,92	60,84	65,10	68,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,03	5,37	3,67	-0,98	1,48
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,64	-0,63	-0,62	-0,66	-0,71

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, y compris les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats), à l'exception des frais de transactions.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) .

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCP (ces frais sont présents lorsque le FCP investit plus de 20% de son actif net en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	Frais facturés au FCP(1)	Assiette	Taux annuel /Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,10% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net	0,05% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,95% TTC maximum
4	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	N/A	N/A
5	Commission de surperformance	Actif net	N/A

(1) Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit.
- Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIVG) exceptionnels et non récurrents.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

En tant que nourricier de CPR Global Alloncation ISR, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de "swing pricing" mis en oeuvre au niveau de son OPC maître.

Swing Pricing du fonds maître :

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OBJECTIF LONG TERME	Capitalisation	Capitalisation

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	12 197 843,83	19 638 046,78
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 428,86	174 240,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 486 378,48	-8 467 598,95
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-99 403,21	-134 583,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	216 401,47	-215 054,29
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	353 570,20	1 202 792,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	9 190 462,67	12 197 843,83

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	129	8 428,86
Parts rachetées durant l'exercice	-52 688	-3 486 378,48
Solde net des souscriptions/rachats	-52 559	-3 477 949,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	134 792	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OBJECTIF LONG TERME FR0007059688	Capitalisation	Capitalisation	EUR	9 190 462,67	134 792	68,18

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,01				-0,01
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					-0,01

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers							
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,01						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-0,01						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013286382	CPR GLOBAL ALLOCATION ISR T	CPR Asset Management	Fonds / Mixte	France	EUR	9 199 437,51
Total						9 199 437,51

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
Total des créances		
Dettes		
	Frais de gestion fixe	8 969,41
Total des dettes		8 969,41
Total des créances et des dettes		-8 969,41

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	99 390,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			9 199 437,51
	FR0013286382	CPR GLOBAL ALLOCATION ISR T	9 199 437,51
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			9 199 437,51

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-95 707,96	-124 858,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	-95 707,96	-124 858,57
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-95 707,96	-124 858,57

Part OBJECTIF LONG TERME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-95 707,96	-124 858,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-95 707,96	-124 858,57
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-95 707,96	-124 858,57
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-95 707,96	-124 858,57
Total	-95 707,96	-124 858,57
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	200 016,82	-184 784,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	200 016,82	-184 784,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	200 016,82	-184 784,72

Part OBJECTIF LONG TERME

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	200 016,82	-184 784,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	200 016,82	-184 784,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	200 016,82	-184 784,72
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	200 016,82	-184 784,72
Total	200 016,82	-184 784,72
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			9 199 437,51	100,10
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			9 199 437,51	100,10
Gestion collective			9 199 437,51	100,10
CPR GLOBAL ALLOCATION ISR T	EUR	834,056	9 199 437,51	100,10
Total			9 199 437,51	100,10

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 199 437,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	
Autres passifs (-)	-8 974,84
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	9 190 462,67

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OBJECTIF LONG TERME	EUR	134 792	68,18

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

Objectif Long Terme

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0007059688 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Objectif Long Terme, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans Objectif Long Terme, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Global Allocation Responsable - T, FCP diversifié en termes de classes d'actifs, d'univers géographique et de supports d'investissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités.

La performance d'Objectif Long Terme sera inférieure à celle de son fonds maître, en raison de ses propres frais.

L'objectif de gestion d'Objectif Long Terme, consiste à obtenir sur le moyen terme - 5 ans minimum (8 ans conseillé) - une performance supérieure à l'indice ESTR + 3,15%. Le niveau de performance recherché (ESTR + 3,15%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

Politique de gestion du fonds maître : L'équipe de gestion procède d'abord à une allocation d'actifs en fonction de ses anticipations de marché et de données financières. Le poids accordé aux classes d'actifs préalablement sélectionnées sera ensuite déterminé par un modèle quantitatif destiné à encadrer le risque global du portefeuille.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

Le portefeuille est investi entre 20 et 100% en supports obligataires et monétaires appartenant à la catégorie "Investissement Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Sources S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% maximum en OPC obligataires de catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 0 et 5.

La part des investissements en OPC alternatifs est inférieure à 10%.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclut également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Objectif Long Terme.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

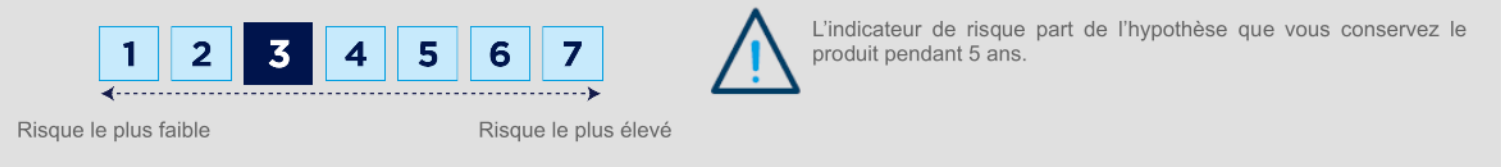
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Objectif Long Terme.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11:00 (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 300	€7 060
	Rendement annuel moyen	-27,0%	-6,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 850	€9 720
	Rendement annuel moyen	-11,5%	-0,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 700	€10 680
	Rendement annuel moyen	-3,0%	1,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 710	€11 420
	Rendement annuel moyen	7,1%	2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 15/05/2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/06/2019 et le 28/06/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€699	€1 669
Incidence des coûts annuels**	7,1%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,52% avant déduction des coûts et de 1,32% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	199,50 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 17:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Objectif Long Terme pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
Objectif Long Terme

Identifiant d'entité juridique :
969500EGYZGGG4XPSJ37

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **56,74 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Les indicateurs de durabilité permettent de

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,43 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,471 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution

de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et

- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les

38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE T	Finance	Fonds	France	100,00 %

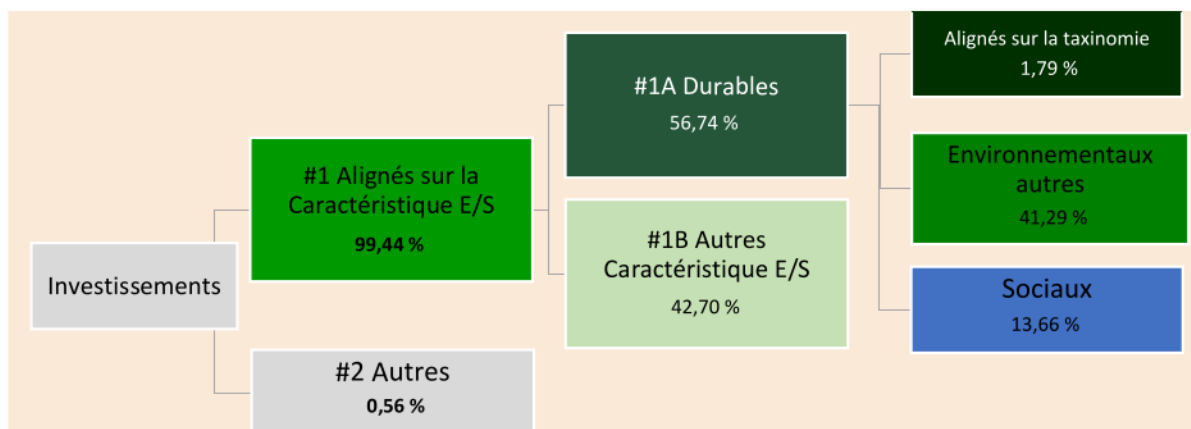


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 56,74 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	100,00 %
Liquidités	Liquidités	-0,00 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,79 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☒ Oui:

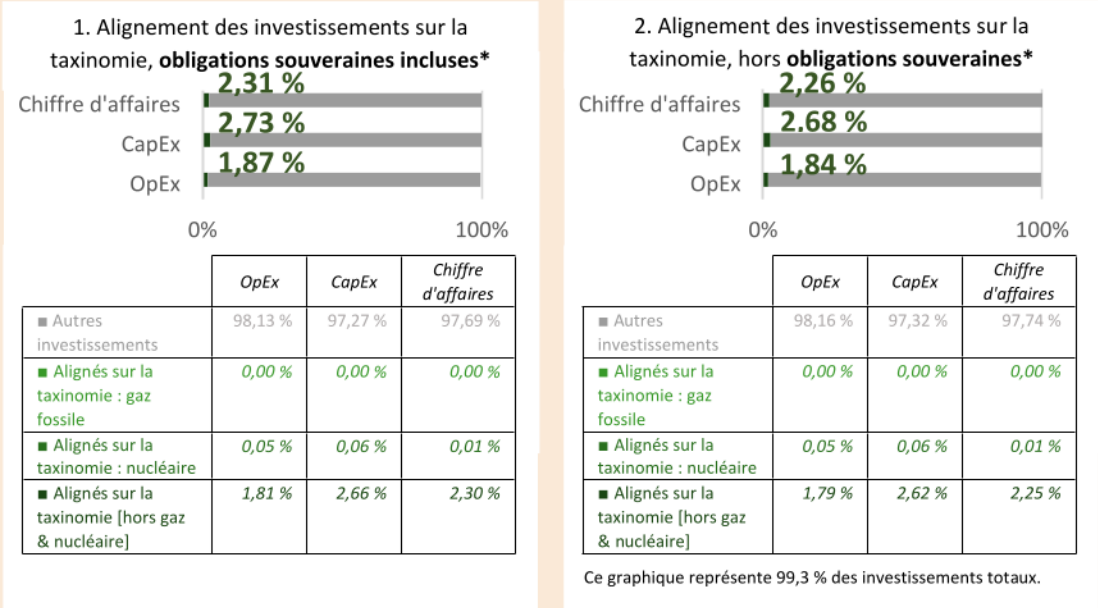
☐ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,08 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,81 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,57 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **41,29 %** à la fin de la période. Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,66 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OBJECTIF LONG TERME

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Rapport annuel de l'OPC Maître

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

CPR



CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Informations réglementaires	13
Certification du Commissaire aux comptes	21
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Compte de résultat	29
Annexes aux comptes annuels	31
Informations générales	32
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	40
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	43
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	49
Inventaire des actifs et passifs	57
Annexe(s)	62
Caractéristiques de l'OPC	63
Information SFDR	75

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"On l'attendait avec une appréhension certaine, l'intronisation de Donald Trump marque le retour des tweets acrimonieux, la multiplication des executive orders et des déclarations (pas toujours) surprenantes. En marge de l'agitation politique, c'est DeepSeek, une start up chinoise, qui crée la surprise en développant un modèle d'IA en open source, fonctionnant avec des puces moins avancées, moins puissantes et consommant moins d'énergie. La publication a entraîné une correction brutale des valeurs technologiques américaines, Nvidia perdant près de 600 milliards de dollars en une séance, soit la plus grande destruction de valeur boursière en une journée dans l'histoire des marchés jusqu'à aujourd'hui. Les marchés actions ont globalement progressé en janvier, mais avec des écarts notables entre régions. L'Europe s'est démarquée (+6.5% en eur) grâce à des valorisations attractives, l'absence de saillie trumpienne directe et des signaux de reprise économique. Les valeurs financières et de la consommation discrétionnaire ont bénéficié de cet environnement plus porteur. Aux États-Unis, le S&P 500 est à la traîne, ne progressant que de +3% (en USD) sur le mois en dépit de résultats solides des secteurs technologique et financier. Les marchés asiatiques ont connu une performance plus mitigée. Le Japon (+1,4% en eur) a souffert de la hausse des taux d'intérêt de la Banque du Japon, qui a porté son taux directeur à un niveau inédit depuis 17 ans, provoquant une appréciation du yen (+1,5%) et pesant sur les exportateurs nippons. En Chine, les indices ont progressé timidement grâce à des indicateurs économiques domestiques plus encourageants et un discours de Donald Trump finalement moins agressif sur les tarifs douaniers que prévu. Les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité. Aux États-Unis, la perspective d'un retour à des mesures protectionnistes a ravivé les craintes inflationnistes, entraînant une hausse des rendements des Treasuries 10 ans de 20 points de base en début de mois. Cependant, un chiffre d'inflation de décembre plus modéré qu'attendu et la correction des valeurs technologiques ont entraîné un rebond du marché obligataire en fin de mois, permettant aux obligations souveraines américaines d'afficher une performance positive. En Europe, les emprunts d'État ont connu des performances divergentes : les Bunds allemands 10 ans ont reculé de 9 points de base, affectés par des anticipations de réformes budgétaires post-électorales, tandis que les obligations italiennes et espagnoles sont restées stables. Au Royaume-Uni, les Gilts ont temporairement souffert d'une remontée des rendements à des niveaux inédits depuis 2008, avant de se stabiliser après une publication d'inflation inférieure aux attentes. Les obligations d'entreprises ont bénéficié d'un resserrement des spreads, avec une surperformance du segment high yield US (+1,4%) par rapport à son équivalent européen (+0,6%). Enfin, la faiblesse relative du dollar a été favorable à la dette émergente, qui a progressé de +1,2% sur le mois. Sur le portefeuille, la forte exposition aux actions permet de capter une partie de la formidable hausse du mois de janvier. Nous avons procédé à une rotation géographique pendant le mois de janvier, privilégiant les titres de la zone euro au détriment des titres US. Nous avons maintenu notre préférence pour les actions américaines. Sur les taux nous avons profité de la forte remontée des taux US en début de mois pour renforcer nos positions sur le crédit. Nous avons maintenu nos scénarios de marché inchangé pour le mois de février, privilégiant toujours une issue favorable des négociations initiées par le nouveau président des US. L'année 2025 s'ouvre sur une dynamique positive, mais aussi sur des défis majeurs. La concentration extrême des marchés actions aux États-Unis souligne la nécessité de diversifier les expositions, tant en termes de régions que de secteurs."

Février 2025

"Turbulences sur les marchés !Après un début d'année pour le moins dynamique, les marchés ont été marqués, en février, par un regain d'incertitudes et de stress importés de US. En effet, les interrogations croissantes autour de l'impact de la politique de l'administration Trump ont pesé sur la confiance des entreprises et des consommateurs, ravivant les craintes sur la croissance. Les indicateurs avancés ont confirmé ce ralentissement, avec une contraction de l'activité dans les services et un repli des intentions d'investissement des petites entreprises. Dans ce contexte, les marchés actions ont fléchi, le MSCI World enregistrant une performance négative de -0,7% sur le mois masquant des évolutions pour le moins disparates des marchés régionaux. Le MSCI Europe a progressé de +3,5%, porté par des anticipations croissantes d'un cessez-le-feu en Ukraine et par la bonne dynamique des valeurs financières et de défense. En Asie, la hausse de 12% des actions chinoises a soutenu les marchés émergents (+0,5%), bénéficiant d'une dynamique positive dans le secteur technologique et d'une amélioration du cadre réglementaire. À l'inverse, le marché japonais a reculé (-1,4%), pénalisé par l'appréciation du yen (+2,7% contre euro). Aux États-Unis, les inquiétudes autour des résultats des géants technologiques ont pesé sur le S&P 500, notamment dans les

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

secteurs des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Toutefois, une rotation sectorielle s'est opérée, bénéficiant aux secteurs de la consommation de base, de l'énergie et de l'immobilier, qui ont enregistré des performances positives. Face à ces tensions, les obligations souveraines ont de nouveau rempli leur rôle de valeur refuge. Malgré des pressions inflationnistes alimentées par le risque de nouvelles barrières tarifaires et des données d'inflation plus élevées qu'anticipé, la détérioration du sentiment économique a dominé, entraînant une baisse des rendements obligataires. Les Treasuries américains ont ainsi progressé sur le mois, contribuant à un retour de +1,4% pour l'indice Bloomberg Global Aggregate. Nous avons maintenu inchangé nos scénarios de marché tout en ajustant leur probabilité d'occurrence ! nous avons maintenant autant de chance d'avoir une guerre commerciale qui s'arrange, qu'une crise qui s'installe. Sur le portefeuille notre exposition action a évolué au gré des déclarations pour le moins brouillonnes de Donald Trump. Nous avons poursuivi la vaste opération de réallocation géographique des US vers l'Europe entamée courant janvier. En effet nous repositionnons le portefeuille sur les actions de la zone euro pour bénéficier tant de la bonne dynamique de début d'année, que des élections allemandes qui pourraient ouvrir sur un vaste programme d'investissement notamment sur l'armement, et enfin anticiper un cessez-le-feu sur le front ukrainien."

Mars 2025

"Donald Trump . comment ne pas commencer un commentaire sans citer le trublion américain ? Son retour aux affaires est marqué par un retour important de la volatilité et de l'incertitude. et pourtant .Pourtant Il avait préannoncé l'ensemble des mesures qu'il comptait mettre en œuvre. Pourtant il avait prévenu le monde entier qu'il allait « libérer les Etats-Unis », la purger de ses relations commerciales toxiques. Pourtant, il nous avait dit que les droits de douane allaient augmenter pour réduire drastiquement le déficit commercial des US. Mais comme souvent, nous ne l'avons pas écouté, ne prenant ses diatribes pour une provocation grossière, incapables d'entendre réellement ce qu'il nous avait dit ou plutôt ce qu'il avait dit en avril 2024 dans « Times » Pourtant donc, tout y était .C'est donc « sans surprise » que les droits de douane ont occupé une place déterminante dans l'évolution des marchés sur le mois de mars, avec en point de mire la date du 02 avril, reléguant au second rang la formidable réponse budgétaire de Friedrich Merz et l'annonce d'un vaste plan d'investissement de 500 milliards d'euros pour la défense allemande ainsi que les autres initiatives européennes qui devraient créer un environnement favorable pour la croissance économique sur le vieux continent. La Chine affiche également des signes encourageants grâce à une politique économique accommodante et à un regain d'intérêt pour ses valeurs technologiques. Les marchés actions mondiaux ont donc connu un mois difficile, avec une baisse significative des marchés développés .. En particulier les US ! Le sp500 cède près de 10% en euro contre un eurostoxx qui lui tangente les -4% accroissant encore l'écart entre les deux marchés depuis le début de l'année. Sur le marché obligataire, les obligations américaines ont bénéficié d'une recherche accrue de sécurité, avec les bons du Trésor affichant une performance de +2,9% sur le trimestre. À l'inverse, en Europe, l'annonce d'importantes émissions obligataires destinées à financer les nouvelles dépenses budgétaires a fait pression sur les rendements, les Bunds allemands terminant le trimestre en baisse (-1,6%). Les matières premières ont enregistré une forte performance, tirée par l'or, valeur refuge par excellence, qui a bondi de 9,3% en mars et de 17,4% sur le trimestre. Sur le marché des changes, le dollar américain a enregistré une baisse notable en mars, apportant un soutien relatif aux marchés émergents et limitant les pertes en monnaie locale. Dans le portefeuille nous avons piloté l'exposition en deux temps. En début de mois nous avons renforcé l'exposition sur la zone euro pour bénéficier d'un cessez-le-feu ainsi que du formidable plan de relance allemand, puis nous avons réduit fortement notre exposition aux actions des pays développés. En effet, la forte incertitude politique, géopolitique et économique risque de peser lourdement sur les performances à court terme des actifs risqués. Nous avons donc réduit nos expositions aux actions US et européennes. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité au crédit qu'il soit de bonne ou de plus médiocre qualité. Les semaines qui arrivent promettent leurs lots de nouvelles, d'avancées et de retours en arrière. La seule chose qui reste sûre : la volatilité va augmenter de façon marquée. Dans cette période d'instabilité nous n'hésiterons pas à maintenir notre agilité sur les marchés financiers."

Avril 2025

"Guerre Commerciale, Tarifs délirants, négociations, de belles publications, un cessez-le-feu ukrainien, une guerre dans le Cachemire.. Telle pourrait être la liste, non exhaustive, des risques et des opportunités qui peuvent impacter dans un futur (très proche) les marchés financiers. Dans ce monde bipolaire (ou presque),

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

toujours un peu plus près de la bascule, les phases de dépressions intenses succèdent à des phases d'euphorie toutes aussi dévastatrice. Il n'est pas rare que certains matins, suite aux événements de la veille, nous nous regardions, éberlué, transporté par une envie, presque irrésistible d'acheter massivement des actifs risqués et que dans cette même journée, après 2 déclarations anxiogènes, un nouveau tweet, ou plutôt une nouvelle « truth » (toute relative) voire une escalade inattendue de la violence entre deux supers puissances atomiques, nous soyons poussé, presque malgré nous, à vouloir nous désengager du marché, emportés dans le tourbillon d'une actualité toujours plus versatile. C'est là que notre longue expérience de gestion est particulièrement importante, vitale. C'est quand le monde s'agite, un peu plus, qu'il faut savoir prendre de la distance. Prendre de la distance ne signifie pas « rester comme un lapin tétanisé par les phares d'une voiture », mais bien prendre du recul, allonger la période regardée, s'extraire de l'immédiateté pour s'inscrire dans la durée et dresser une feuille de route pour naviguer dans les marchés turbulents. Sur le mois, nous avons réduit notre exposition aux actifs internationaux (principalement actions) pour minimiser l'impact de l'incertitude commerciale. Nous maintenons une forte exposition au dollar qui demeure, sur longue période un bon actif de diversification. En fin de période nous avons commencé à remonter notre exposition qui devrait remonter progressivement tout au long du mois de mai, si les nouvelles sur le front commercial/géopolitique montre un véritable espoir."

Mai 2025

"(Tr)u(m)p and down! Né à la radio au début des années 30, les soaps américains sont constitutifs de la culture audiovisuelle US. Mais qui aurait pu prévoir que Donald Trump le truculent présentateur de « the apprentice » allait révolutionner le concept grâce à l'internet ? C'est en effet via son média social « Truth social » qu'il nous distille, pluriquotidiennement ses humeurs et ses décisions sous forme « d'hyperbole véridique », une figure de style partager par un nombre croissant fusionneurs amateurs, qui consiste à offrir aux gens une vision positivement et excessivement tronquée de la réalité, où comme le précise Trump livrer « une forme innocente d'exagération ». Il a donc, au cours du mois de mai, déclaré qu'il n'avait pas besoin d'accords commerciaux, qu'il pourrait baisser les droits de douane sur les produits chinois, puis il a remonté les droits de douane sur les produits européens à 50%, avant de baisser les droits de douane de 145% à 30% sur les produits chinois, avant de menacer ses partenaires commerciaux qui ne négocieraient pas de bonne foi, pour enfin reporter la décision de remonter les droits de douane européens . En dépit de cette suractivité médiatique, les marchés actions se sont orienté nettement à la hausse sur le mois laissant à penser que notre intuition « Plus Trump parle, moins il devient audible » est plutôt en passe de se réaliser. Sur la partie obligataire, la « Big Beautifull Bill » laisse planer un risque de dérapage des finances US et par extension de défiance sur ses actifs. Nous maintenons nos deux scénarios du mois précédent centré autour de la guerre commerciale et nous leur rajoutons un scénario de défiance sur les actifs US qui devraient entraîner l'ensemble des actifs de la zone des actions aux taux en passant par le dollar nettement à la baisse. Dans le portefeuille nous avons poursuivi la remontée de notre exposition aux actions à 50%. Nous avons accompagné ce vaste mouvement de réexposition aux actions par l'achat de protection sur le marché américain. Sur la partie obligataire nous avons réduit notre sensibilité aux taux d'Etat américains. En termes de devise, nous restons circonspects quant à un possible rebond durable du dollar. à court terme."

Juin 2025

"En juin, les actions US ont clairement dominé, tirées par le marché de l'emploi et des tech leaders. L'Europe est restée sur sa faim avec des gains minimes, des bilans en repli et une nervosité commerciale à l'approche du mois juillet, date butoir (mais temporaire) donnée par Donald Trump. Ainsi les indices américains ont progressé de plus de 5% face à des marchés européens en légère baisse. Côté obligations, les titres de crédit de moins bonne qualité (high yield) conservent un momentum positif tandis que les dettes souveraines US reculent vs obligations européennes qui apparaissent plus stables. Les matières premières ont réagi fortement aux soubresauts géopolitiques (Iran-Israël), mais la plupart des chocs se sont dissipés d'ici fin juin ramenant les prix à des niveaux plus raisonnables. L'or demeure sur une tendance positive. Au niveau des devises le dollar s'affaiblit, encore, et l'euro s'apprécie, aussi. L'ensemble de ces données ne nous incite pas à modifier nos scénarios de marché. Nous maintenons notre scénario central à 55%. Dans ce scénario les négociations commerciales progressent, certains accords sont signés, d'autres sont en bonne voie ce qui apporte une détente certaine en terme de pression et donc une remontée (plus ou moins) marquée des marchés actions. Nous maintenons aussi nos deux scénarios alternatifs, tous deux négatifs pour les marchés actions. Un scénario de défiance face aux actifs US suite au passage de la Big Beautifull Bill qui entraîne une vente massive de l'obligataire et donc une forte remontée des taux cassant la belle dynamique actions et un scénario dans lequel tout n'irait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, comprendre le monde de Donald

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Trump. Nous restons donc positif sur les marchés actions. Dans le portefeuille nous avons remonté l'exposition aux actions en privilégiant les actifs américains qui semblent entamer le rattrapage que nous attendions. Le deuxième semestre 2025 devrait être particulièrement dense et apporter son lot de réponses aux interrogations de début d'année. Le contexte géopolitique et commercial demeure cependant fragile et sujet aux sautes d'humeur et donc de marché du locataire de la maison blanche."

Juillet 2025

"En juillet, l'atmosphère boursière a oscillé entre euphorie vis-à-vis des performances des grandes entreprises et inquiétudes face aux politiques commerciales et aux perspectives économiques. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq ont enchaîné les records: six clôtures historiques de suite pour le S&P et dix sur onze jours pour le Nasdaq fin juillet, sous l'impulsion d'un secteur technologique dopé par l'essor de l'intelligence artificielle. Nvidia est notamment devenue la première entreprise à franchir la barre des 4 000 milliards de dollars de valorisation, entraînant une confiance généralisée des investisseurs. Ce regain d'optimisme a cependant trouvé un contrepoids dans les rotations tactiques des institutionnels: selon un sondage du 29 juillet, près de 80% ont modifié leurs allocations face aux risques liés aux nouveaux tarifs de l'administration Trump, et 69% estiment que les marchés sous-évaluent les dangers potentiels pour les bons du Trésor et le dollar. À Washington, ces tensions commerciales ont continué de faire tanguer les marchés: l'accord conclu avec l'Union européenne, confirmant un tarif de 15% sur les exportations européennes vers les États-Unis, a initialement rassuré l'opinion américaine et permis un nouveau record boursier, mais a été très mal accueilli en Europe, où il est perçu comme déséquilibré et inflationniste. En parallèle, les anticipations vis-à-vis de la politique monétaire de la Fed ont connu un tournant décisif à la fin du mois: les chiffres de l'emploi de juillet sortis le premier août ont déçu; avec des données fortement révisées à la baisse sur les deux mois précédents, et la révocation par le président Trump de la patronne du Bureau of Labor Statistics, suivie de la démission d'un gouverneur de la Fed, les marchés ont misé sur un premier coup de baisse des taux dès septembre.

Le dollar s'est apprécié de presque 3% face à l'euro, tandis que les taux longs se tendaient. En Europe, les marchés ont profité de certaines lueurs d'optimisme: une croissance modérée et des négociations commerciales jugées en amélioration ont soutenu le STOXX 600 (+0.4% en juillet). Plus globalement, l'optimisme des marchés reposait sur une vision d'atterrissage économique doux: les bénéfices des entreprises sont restés solides, la consommation américaine résistante, et l'inflation contenue malgré les tensions tarifaires. Néanmoins, les craintes subsistent - notamment autour d'une détérioration du marché du travail, d'un ralentissement en zone euro, ou d'un surcroît de protectionnisme - ce qui incite à la prudence dans les allocations de portefeuille. Les investisseurs internationaux avaient jusqu'alors favorisé les marchés hors-États-Unis, poussés par un dollar faible et des valorisations plus attractives. Mais fin juillet, cette tendance s'est inversée: les paris anti-dollar se sont effondrés, le billet vert est reparti à la hausse en enregistrant son premier gain mensuel de 2025, au détriment des actions européennes et émergentes. Sur le portefeuille nous avons maintenu notre exposition au-dessus de 55% sur le mois, majoritairement investi sur les US pour bénéficier de la bonne dynamique sur le mois. L'exposition obligataire a été réalisée par des titres de crédit de bonnes qualités."

Août 2025

"Fusion et Déception ! Nous le pensions affaibli, vaincu, empêtré dans une multitude d'affaires qui devait le conduire inéluctablement dans une impasse, mais tel Hercule terrassant les serpents qui menaçaient de le mordre le jour de sa naissance, le taulier de la maison blanche a retourné la situation à son avantage. Il a fait plier l'ensemble de ses « partenaires » économiques en négociant une augmentation généralisée de droits de douane allant même jusqu'à 50% pour l'Inde au profit des US. Puis fort de son succès à l'international, Donald Trump a réuni les plus grands patrons de la tech pour qu'ils lui rendent un vibrant hommage public aussi sincère que spontané. Puis il a révoqué la directrice du Bureau of Labor Statistics l'accusant de publier des statistiques ne reflétant pas (sa) réalité et poussé à la démission l'une des gouverneures de la Réserve Fédérale qui lui était hostile. Un bilan sommes toutes impressionnant pour un été qui se voulait tranquille. La Fed, très attachée à son indépendance, a laissé entendre pendant Jackson Hole qu'elle allait entamer un nouveau cycle de baisse de taux dès le mois de septembre. En Europe, en revanche, le pouvoir politique s'affaiblit, particulièrement en France où le premier ministre a convoqué un vote de confiance pour début septembre qui devrait déboucher sur sa propre destitution. Les marchés actions ont été impactés par l'ensemble de ces pérégrinations et autres atermoiements politiques affichant des performances disparates en fonction des zones ! Les pays « forts » enregistre de belles performances sur le mois d'août, le S&P 500 gagnant plus de 2% en dollars. La bourse des pays plus hésitants en revanche, progressent en trompe

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

l'oil. Sur le marché obligataires, les taux US baissent sous le flot de déclarations « dovishes ». En Europe, les obligations d'État françaises ont sous-performé, reflétant les inquiétudes politique suite à l'annonce du vote de confiance à l'Assemblée. Dans le portefeuille nous avons réussi à capter une partie de la progression des marchés pendant l'été. Nous restons plutôt positif quant à l'évolution future des actions et maintenons donc une exposition au-dessus de 50%."

Septembre 2025

"Chaque année, ou presque, le mois de septembre cristallise l'ensemble des peurs des investisseurs. Entre un été souvent volatile et la publication des résultats du troisième trimestre, le 9ème mois de l'année n'a pas bonne presse et à raison. Cette année ne dérogera pas à la règle. L'ensemble des investisseurs ont entamé le mois avec un biais éminemment négatif sur les marchés échaudés par l'imminence de la fin du gouvernement Bayrou, et par l'ingérence toujours plus marqué du président américain qui a notamment nommé Stephen Miran, son président du Conseil des conseillers économiques, à un poste de gouverneur de la FED. Mais l'entame du cycle de baisse de la Réserve Fédérale de 25 bp couplée à l'excellente santé des entreprises américaines avec des résultats supérieurs aux attentes au deuxième trimestre entraînant une vague de révisions haussières des attentes de croissance bénéficiaires en 2025 comme en 2026, ont inversé la tendance et permis aux marchés actions de s'orienter nettement à la hausse. Il est aussi à noter, dans un soucis d'exhaustivité, que les investissements massifs pour développer l'Intelligence Artificielle continuent d'avoir un effet multiplicateur sur la croissance et la rentabilité du reste de l'économie et que la baisse du dollar et la baisse du prix de l'énergie sont aussi des facteurs positifs pour la compétitivité des entreprises internationales. Ainsi, les marchés actions affichent des performances solides sur le mois, à l'instar du CAC 40 et de l'Eurostoxx 50, qui progressent respectivement de 2,6 % et 3,4 %. Outre-Atlantique, le S&P 500 et le Nasdaq Composite avancent quant à eux de plus de 3,5% et de plus de 5,5% respectivement et les marchés émergents de 7,5%. Sur le front des taux d'intérêt, c'est le calme plat : le taux à dix ans américains ne recule que de 10 points de base, tandis que l'écart entre le dix ans allemand et le dix ans français ne s'élargit que marginalement, en dépit de la démission de François Bayrou. On a assisté à un aplatissement de la courbe des taux au cours du mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse de 0,35 % face au dollar et de 1 % face au yen. Le portefeuille a bénéficié de son positionnement internationale sur le mois. Nous avons réalloué, en partie, notre exposition européenne vers notre exposition US. Nous maintenons un niveau d'exposition actions supérieur à 50%."

Octobre 2025

"Un marché en apnée : Après un début d'année tonitruant, un deuxième trimestre impressionnant, nous attendions une baisse, ou plutôt « une respiration salutaire des marchés » pour clôturer le troisième trimestre de l'année 2025, en vain. Nous avons donc reporté nos attentes de correction sur le mois d'octobre mais la belle dynamique de résultats en Europe et aux US couplée à une concentration toujours importante a littéralement douché nos « espoirs », tirant les marchés actions nettement à la hausse. Le Japon de la nouvelle Premier ministre, Sanae Takaichi, connue pour soutenir une politique budgétaire plus qu'accommodante permet au Nikkei d'enregistrer, avec +16.6% en yen, la plus belle progression mensuelle de son histoire. Dans ce contexte, nos scénarios évoluent à la marge. Notre scénario central anticipe toujours, avec une probabilité d'occurrence de 65%, une hausse mesurée des marchés actions tirés par une « économie résiliente ». Dans ce scénario les Etats-Unis et la Chine trouvent (enfin !!!) un terrain d'entente, la hausse des droits de douane substantielle (délirante ?) est évitée. La Réserve Fédérale poursuit son cycle de baisse et l'ensemble de ses perspectives dissipent l'attentisme des marchés qui montent encore. Le pendant de notre scénario central s'intitule sobrement « Le sentiment se dégrade ». Un sentiment négatif s'installe et le cercle vicieux de la confiance défaillante se met en place. Les actions s'orientent à la baisse qui reste au demeurant fort mesurée. Les taux longs baissent amortissant le choc de cette fin d'année. Dans le portefeuille notre exposition aux actions est restée plutôt stable au cours du mois. En terme d'exposition géographique nous privilégions toujours les US puis l'Europe. Nous gardons toujours à l'esprit ce qu'il s'est passé en décembre 2018, la pire baisse jamais réalisée sur le marché américain et si la situation n'est pas identique, il y a certaines ressemblances troublantes. Nous resterons donc vigilants et réactifs pour cette fin d'année."

Novembre 2025

"This is the end ! Tout ce qui commence, à une fin. C'est une des rares vérités qui ne souffre ni relativité, ni subjectivité. Qu'il s'agisse de l'univers, de l'inflation ou de la carrière d'un gérant présent pour servir depuis plus de 20 ans, ou de son binôme, tout fini toujours par ..s'arrêter de manière plus ou moins brutale ! Et alors

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

que l'année 2025 touche, elle aussi, à sa fin, il est temps pour nous de faire un bilan de cette année riche en événements. Du Libération Day à un nouveau cycle de baisse des taux sans récession en passant par une instabilité politique inédite en France, l'année 2025 a été ponctuée par des « truths » pas si social, des menaces assez directes, des disputes et des réconciliations surprenantes. Mais l'ensemble de ces péripéties n'a pas réussi à entamer l'optimisme, presque béat, de marchés actions boostés à l'intelligence (pas si) artificielle. Nos fonds bien investis tout au long de l'année, ont bénéficié de la vigueur des actions et de la diversification crédit. Nous restons exposé sur les actions pour terminer l'année sur une note positive. Nous privilégions dans notre allocation géographique un investissement sur les US. Pour l'année 2026 nous anticipons deux scénarios : Soit la poursuite d'un goldilocks avec une croissance modérée soutenue par l'IA, quelques impulsions budgétaires aux US comme en Europe, et une politique monétaire toujours accommodante. Dans ce scénario les marchés actions devraient progresser, notamment les émergents. De l'autre côté les risques viendraient de l'IA, de son cycle d'investissement et de sa capacité à trouver des sources d'énergie. La forte concentration des titres pourraient tirer les marchés nettement à la baisse."

Décembre 2025

"Le mois de décembre 2025 a été marqué par la troisième baisse de taux directeurs de la Fed de l'année, qui s'établissent désormais à 3,50%/3,75%. La banque centrale américaine a, par ailleurs, repris un programme d'expansion de bilan suite aux tensions sur les taux monétaires. La BCE a, elle, poursuivi sa politique attentiste en laissant son taux de dépôt inchangé à 2% tandis que la Banque du Japon a relevé son principal taux directeur à 0,75% en laissant la porte ouverte à d'autres hausses en 2026. Le dollar s'est légèrement déprécié face à l'euro sur le mois, la parité EUR/USD passant de 1,16 à 1,17. Le yen est resté relativement stable face au dollar. Aux Etats-Unis, les chiffres économiques importants ont fait leur retour après le FOMC du 10 décembre. En effet, leur publication avait été retardée à cause du très long shutdown d'octobre/novembre. Le BLS a ainsi publié en même temps les rapports sur le marché du travail et sur les prix à la consommation pour les mois d'octobre et de novembre. On retiendra que le taux de chômage est remonté à 4,6% en novembre et que l'inflation sous-jacente (« core CPI ») est retombée à 2,6%. Même si certains choix méthodologiques sont contestés, les chiffres peuvent donner des arguments aux colombes du FOMC. En Chine, les chiffres d'activité ont continué à décevoir. En zone euro, la croissance du 3ème trimestre a été revue à la hausse tout comme la croissance de l'emploi grâce à un impact moins marqué de la guerre commerciale et une reprise de la demande domestique. L'inflation est quant à elle restée stable. Le S&P 500 a fini le mois de décembre à l'équilibre (0,03% sur le mois) alors que le MSCI EMU a progressé de 2,4%. Le MSCI Emerging réalise également un bon mois à +3%. L'or a progressé d'environ 2% sur le mois, en dépassant ponctuellement ses plus hauts historiques au-dessus de 4500 \$ l'once. En revanche, le pétrole a baissé une nouvelle fois, le Brent convergeant vers 60\$ le baril. Les taux 10 ans américains et allemands ont grimpé d'une quinzaine de points de base (bps). La courbe des taux s'est pentifiée de part et d'autre de l'Atlantique. Au Japon, les taux longs ont continué sur leur forte tendance haussière des derniers mois. En Europe, les spreads de crédit se sont contractés sur le mois. Dans ce contexte, le portefeuille est resté globalement inchangé sur le mois. Dans cet environnement, la visibilité reste partielle et les primes de risque apparaissent davantage guidées par la combinaison de politique économique, trajectoire des taux et de la dynamique du dollar que par un cycle macroéconomique linéaire. Après une année marquée par un élargissement géographique des performances et un soutien plus tangible des politiques budgétaires et monétaires en seconde partie d'année, les marchés semblent intégrer la poursuite d'une normalisation graduelle des banques centrales, sans réaccélération inflationniste immédiate, tout en restant sensibles à deux sources d'incertitude : d'une part, la soutenabilité des finances publiques et la pentification des courbes dans les grandes zones ; d'autre part, la persistance de frictions commerciales susceptibles d'affecter la confiance et l'investissement. Sur les actions, la perspective demeure globalement constructive mais plus asymétrique, dans la mesure où une partie du scénario de désinflation et d'assouplissement monétaire est déjà reflétée dans les valorisations, en particulier aux États-Unis ; dans ce contexte, la dispersion devrait rester élevée, avec une dépendance accrue aux révisions de bénéfices, à la sensibilité aux taux longs et au degré de concentration des indices. En relatif, l'Europe pourrait continuer de bénéficier d'un point d'entrée de valorisation plus raisonnable, même si la visibilité reste conditionnée aux enjeux politiques et budgétaires domestiques. Aux États-Unis, la thématique Intelligence Artificielle devrait continuer de structurer les performances, mais avec une sélectivité accrue au sein des grandes capitalisations, dans un régime où les segments à forte « duration » demeurent plus sensibles aux surprises de taux. Les marchés émergents restent étroitement liés à la dynamique du dollar et aux conditions financières globales, un dollar plus faible constituant un soutien, tandis que la Chine demeure un point de surveillance au regard d'indicateurs d'activité encore décevants ; au Japon, l'évolution des rendements domestiques et la trajectoire de la Banque du Japon

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

devraient continuer de peser sur le profil de risque, malgré un narratif de reflation plus favorable. Dans ce cadre, le positionnement macro-financier privilégie généralement une approche équilibrée : une durée gérée de manière opportuniste, en tenant compte du risque de pente et de volatilité des taux ; une exposition crédit davantage orientée vers la qualité et le portage, dans un contexte de spreads comprimés et de taux de défaut en légère remontée ; une diversification via les aurifères ayant confirmé leurs rôle de couverture dans un régime de diversification des réserves et de flux soutenus ; et une lecture plus prudente de l'énergie, où la contribution dépend davantage des fondamentaux d'offre/demande que d'un simple effet « reflation ». Sur les devises, la baisse du dollar observée en 2025 a constitué un moteur significatif des performances non couvertes ; à ce stade, le marché semble anticiper une poursuite modérée de ce mouvement, ce qui plaide pour une gestion active du couple couverture/portage."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Global Allocation Responsable - EPARINTER en devise EUR : 6,05% / 2,24% avec une Tracking Error de 6,63%
- Part CPR Global Allocation Responsable - I en devise EUR : 6,06% / 2,24% avec une Tracking Error de 6,63%
- Part CPR Global Allocation Responsable - P en devise EUR : 5,23% / 2,24% avec une Tracking Error de 6,63%
- Part CPR Global Allocation Responsable - T en devise EUR : 5,84% / 2,24% avec une Tracking Error de 6,63%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	51 791 513,95	63 327 284,53
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	30 732 019,28	29 671 206,41
AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	24 166 561,18	23 722 268,80
AMDI ISR ACTIONS MONDE ETF C	13 167 281,55	13 818 087,38
AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	10 418 072,62	13 901 934,88
AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C	8 533 903,95	11 899 699,89
CPR USA ESG H I EUR	7 268 607,59	9 718 847,16
CPR Euroland ESG IC	3 145 269,89	10 965 714,14
AMDI ISR ACT US UCITS ETF C	0,00	13 502 604,99
CPR USA ESG I	0,00	12 905 809,43

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 07 novembre 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

Le 07 novembre 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable

Le 16 mai 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable - I le 16 mai 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable - P

Le 16 mai 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable - T le 16 mai 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable - EPARINTER

Le 16 mai 2025 Modification [Dénomination du fonds] : CPR Global Allocation Responsable (ex CPR Global Allocation ISR)

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0011144096] : CPR Global Allocation Responsable - O le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds (Type) - CODE ISIN : FR0011144096] : Parts de CPR Global Allocation Responsable le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0011144088] : CPR Global Allocation Responsable - I

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds (Type) - CODE ISIN : FR0011144088] : Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP

Le 16 mai 2025 Ajout [Privilège ETF Amundi - CODE ISIN : FR0011144088] : Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi.

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0011144070] : CPR Global Allocation Responsable - P

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds (Type) - CODE ISIN : FR0011144070] : Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds - CODE ISIN : FR0013286382] : CPR Global Allocation Responsable - T le 16 mai 2025 Modification [Nom du fonds (Type) - CODE ISIN : FR0013286382] : Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 98,32%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 102,88%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

² Sources CPR AM Décembre 2025

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR Global Allocation Responsable

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP CPR Global Allocation Responsable,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR Global Allocation Responsable constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	71 176 512,55	133 949 649,52
OPCVM	71 176 512,55	133 949 649,52
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	22 263,61	185 134,50
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	71 198 776,16	134 134 784,02
Créances et comptes d'ajustement actifs	137 396,44	1 002 405,63
Comptes financiers	285 254,26	209 019,92
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	422 650,70	1 211 425,55
Total de l'actif I+II	71 621 426,86	135 346 209,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	67 656 008,54	124 794 809,35
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	3 910 561,90	10 203 820,08
Capitaux propres I	71 566 570,44	134 998 629,43
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	71 566 570,44	134 998 629,43
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	22 640,54	275 045,35
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	22 640,54	275 045,35
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	32 215,88	72 534,79
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	32 215,88	72 534,79
Total Passifs : I+II+III+IV	71 621 426,86	135 346 209,57

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations		919 582,12
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	16 914,06	24 446,97
Sous-total produits sur opérations financières	16 914,06	944 029,09
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-510,88	-38 205,91
Sous-total charges sur opérations financières	-510,88	-38 205,91
Total revenus financiers nets (A)	16 403,18	905 823,18
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-429 201,57	-596 459,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-429 201,57	-596 459,16
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-412 798,39	309 364,02
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	80 829,13	85 659,37
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-331 969,26	395 023,39
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	6 670 860,81	15 043 603,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 273,10	-28 816,60
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 634 587,71	15 014 787,37
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 910 770,82	-1 580 582,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 723 816,89	13 434 204,77

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 843 001,80	-2 783 518,84
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-9 963,97	4 081,14
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 852 965,77	-2 779 437,70
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	2 371 680,04	-845 970,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	518 714,27	-3 625 408,08
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	3 910 561,90	10 203 820,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme (5 ans minimum – 8 ans conseillé) une performance supérieure à l'indice €STR + 3,5% pour la part P, supérieure à l'indice €STR + 4,1% pour la part I, supérieure à l'indice €STR + 4,2% pour la part Eparinter et supérieure à l'indice €STR + 4,25% pour la part T.

Le niveau de performance recherché est calculé une fois que les frais de gestions propres à chacune des différentes catégories de parts sont déduits.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	226 001 751,43	192 004 059,18	185 417 338,98	134 998 629,43	71 566 570,44
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER en EUR					
Actif net	106 238 255,48	92 755 044,38	91 592 741,13	44 583 260,07	41 655 522,19
Nombre de titres	6 862,372	6 327,164	5 976,873	2 685,709	2 366,233
Valeur liquidative unitaire	15 481,27	14 659,81	15 324,52	16 600,18	17 604,15
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	782,65	1 580,81			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			1 504,70	1 651,10	914,72
Capitalisation unitaire sur revenu	-39,63	8,64	-37,75	70,21	-39,53
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I en EUR					
Actif net	54 092 694,19	50 981 684,38	53 164 616,95	57 449 640,21	1 760,30
Nombre de titres	34 946,114	34 783,114	34 699,114	34 614,580	1,000
Valeur liquidative unitaire	1 547,88	1 465,70	1 532,16	1 659,69	1 760,30
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	78,25	158,06			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			150,45	165,07	91,38
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,96	0,86	2,05	7,02	-3,68
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P en EUR					
Actif net	23 250 275,73	20 923 389,27	21 004 140,55	20 754 891,17	20 709 844,32
Nombre de titres	161 497,019	154 603,743	149 558,243	137 475,353	130 357,028
Valeur liquidative unitaire	143,96	135,33	140,44	150,97	158,87
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	7,32	14,74			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			14,03	15,05	8,29
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,41	-0,94	1,51	-0,47	-1,53

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T en EUR					
Actif net	42 420 526,03	27 343 941,15	19 655 840,35	12 210 837,98	9 199 443,63
Nombre de titres	3 881,078	2 792,445	2 039,109	1 171,690	834,056
Valeur liquidative unitaire	10 930,08	9 792,11	9 639,42	10 421,56	11 029,76
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	553,54	565,29			
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-50,83	1 037,32	573,75
Capitalisation unitaire sur revenu	-49,06	-14,57	-4,93	24,49	-45,95

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, y compris les frais de gestion externes à la société de des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) .

Les frais de gestion indirects recouvrent les commissions et frais de gestion indirects supportés par le FCP (ces frais sont présents lorsque le FCP investit plus de 20% de son actif net en parts et/ou actions d'OPC).

A ces frais de gestion, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

N°	Frais facturés au FCP ⁽¹⁾	Assiette	Taux annuel /Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part P : 1,10% TTC maximum Part I : 0,50% TTC maximum Part Eparinter : 0,40% TTC maximum Part T : 0,40% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services (2)	Actif net	Part P : 0,12% TTC Part I : 0,10% TTC Part Eparinter : 0,10% TTC Part T : 0,05% TTC
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Parts Eparinter, I, P et T 0,50% TTC maximum
4	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	N/A	N/A
5	Commission de surperformance	Actif net	N/A

(1) Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit.
- Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIVG) exceptionnels et non récurrents.

(2) Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessus peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	134 998 629,43	185 417 338,98
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 597 907,09	1 313 029,33
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-69 398 789,63	-64 276 452,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-412 798,39	309 364,02
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 634 587,71	15 014 787,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 852 965,77	-2 779 437,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	71 566 570,44	134 998 629,43

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER		
Parts souscrites durant l'exercice	8,138	142 503,95
Parts rachetées durant l'exercice	-327,614	-5 421 115,44
Solde net des souscriptions/rachats	-319,476	-5 278 611,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 366,233	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-34 613,580	-57 835 066,68
Solde net des souscriptions/rachats	-34 613,580	-57 835 066,68
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P		
Parts souscrites durant l'exercice	9 523,984	1 446 600,82
Parts rachetées durant l'exercice	-16 642,309	-2 553 778,36
Solde net des souscriptions/rachats	-7 118,325	-1 107 177,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	130 357,028	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T		
Parts souscrites durant l'exercice	0,836	8 802,32
Parts rachetées durant l'exercice	-338,470	-3 588 829,15
Solde net des souscriptions/rachats	-337,634	-3 580 026,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	834,056	

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER FR0011144096	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	41 655 522,19	2 366,233	17 604,15
CPR GLOBAL ALLOCATION I FR0011144088	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	1 760,30	1,000	1 760,30
CPR GLOBAL ALLOCATION P FR0011144070	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	20 709 844,32	130 357,028	158,87
CPR GLOBAL ALLOCATION T FR0013286382	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	9 199 443,63	834,056	11 029,76

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	-2 054,05	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	-2 054,05					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	285,25				285,25
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					285,25

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	285,25						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	285,25						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	137,39				
Comptes financiers	30,25	54,23	1,46		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer			-32,15		
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	167,64	54,23	-30,69		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
HSBC FRANCE EX CCF		0,38
Dettes		
Collatéral espèces		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400SDI8	AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	4 547 258,47
FR001400SDM0	AMDI ISR ACTIONS MONDE ETF C	Amundi Asset Management	Fonds / Actions	France	EUR	17 051 806,15
FR001400SDP3	AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	13 286 840,70
FR001400SQV3	AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	France	EUR	13 377 471,21
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	3 126 207,44
FR0013053808	CPR USA ESG H I EUR	CPR Asset Management	Actions internationales	France	EUR	18 614 502,83
FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	CPR Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	1 172 425,75
Total						71 176 512,55

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	137 396,44
Total des créances		137 396,44
Dettes		
	Frais de gestion fixe	32 180,67
	Autres dettes	35,21
Total des dettes		32 215,88
Total des créances et des dettes		105 180,56

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	104 388,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	73 357,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	209 989,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 465,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			71 176 512,55
	FR001400SDI8	AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	4 547 258,47
	FR001400SDM0	AMDI ISR ACTIONS MONDE ETF C	17 051 806,15
	FR001400SDP3	AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C	13 286 840,70
	FR001400SQV3	AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	13 377 471,21
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	3 126 207,44
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	1 172 425,75
	FR0013053808	CPR USA ESG H I EUR	18 614 502,83
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			71 176 512,55

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-331 969,26	395 023,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	-331 969,26	395 023,39
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-331 969,26	395 023,39

Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-93 560,73	188 587,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-93 560,73	188 587,34
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-93 560,73	188 587,34
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-93 560,73	188 587,34
Total	-93 560,73	188 587,34
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part CPR GLOBAL ALLOCATION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-3,68	243 011,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3,68	243 011,91
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3,68	243 011,91
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-3,68	243 011,91
Total	-3,68	243 011,91
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part CPR GLOBAL ALLOCATION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-200 075,31	-65 272,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-200 075,31	-65 272,91
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-200 075,31	-65 272,91
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-200 075,31	-65 272,91
Total	-200 075,31	-65 272,91
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part CPR GLOBAL ALLOCATION T

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-38 329,54	28 697,05
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-38 329,54	28 697,05
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	-38 329,54	28 697,05
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-38 329,54	28 697,05
Total	-38 329,54	28 697,05
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 723 816,89	13 434 204,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 723 816,89	13 434 204,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 723 816,89	13 434 204,77

Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 164 447,91	4 434 398,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 164 447,91	4 434 398,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 164 447,91	4 434 398,77
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	2 164 447,91	4 434 398,77
Total	2 164 447,91	4 434 398,77
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part CPR GLOBAL ALLOCATION I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	91,38	5 714 137,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	91,38	5 714 137,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	91,38	5 714 137,82
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	91,38	5 714 137,82
Total	91,38	5 714 137,82
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part CPR GLOBAL ALLOCATION P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 080 737,33	2 070 246,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 080 737,33	2 070 246,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 080 737,33	2 070 246,38
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 080 737,33	2 070 246,38
Total	1 080 737,33	2 070 246,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part CPR GLOBAL ALLOCATION T

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	478 540,27	1 215 421,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	478 540,27	1 215 421,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	478 540,27	1 215 421,80
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	478 540,27	1 215 421,80
Total	478 540,27	1 215 421,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			71 176 512,55	99,45
OPCVM			71 176 512,55	99,45
Gestion collective			71 176 512,55	99,45
AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	EUR	392 638	4 547 258,47	6,35
AMDI ISR ACTIONS MONDE ETF C	EUR	1 596 088	17 051 806,15	23,83
AMDI ISR CRED EUR UCIT ETF C	EUR	1 293 589	13 286 840,70	18,57
AMDI ISR CRED USD ETF EU H C	EUR	1 293 084	13 377 471,21	18,69
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART Z C	EUR	28,554	3 126 207,44	4,37
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	53,293	1 172 425,75	1,64
CPR USA ESG H I EUR	EUR	80,873	18 614 502,83	26,00
Total			71 176 512,55	99,45

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V GBP EUR 08/01/26		-376,93	EUR	31 778,79	GBP	-32 155,72
Total		-376,93		31 778,79		-32 155,72

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
SP 500 MINI 0326	-7	22 263,61		-2 054 046,57
Sous-total 1.		22 263,61		-2 054 046,57
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		22 263,61		-2 054 046,57

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	71 176 512,55
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-376,93
Total instruments financiers à terme - actions	22 263,61
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	422 650,70
Autres passifs (-)	-54 479,49
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	71 566 570,44

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR GLOBAL ALLOCATION EPARINTER	EUR	2 366,233	17 604,15
Part CPR GLOBAL ALLOCATION I	EUR	1,000	1 760,30
Part CPR GLOBAL ALLOCATION P	EUR	130 357,028	158,87
Part CPR GLOBAL ALLOCATION T	EUR	834,056	11 029,76

CPR GLOBAL ALLOCATION RESPONSABLE

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

CPR Global Allocation Responsable - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011144070 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Allocation Responsable, vous investissez dans un OPC de type fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions, taux, crédit, placements monétaires, change ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net du FCP). Les investissements seront majoritairement réalisés via des OPC (y compris ETF (Tracker)). Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 5 ans minimum (8 ans conseillés) – une performance supérieure à l'indice €STR + 4,1%. Le niveau de performance recherché (€STR + 4,1%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion procède à une allocation entre les différents types d'actifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) tout en respectant la volatilité maximum en conditions normales de marché (15%). Elle procède ensuite à une allocation géographique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marché, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables. L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) représentera jusqu'à 100% de l'actif total de l'OPC. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

L'OPC est exposé à 100% au risque de change.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans (8 ans conseillés).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans (8 ans conseillés)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 310	€7 080
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-6,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 800	€8 840
	Rendement annuel moyen	-12,0%	-2,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 600	€9 990
	Rendement annuel moyen	-4,0%	0,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 870	€11 460
	Rendement annuel moyen	8,7%	2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 26/02/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans (8 ans conseillés)*
Coûts totaux	€655	€1 346
Incidence des coûts annuels**	6,6%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,67% avant déduction des coûts et de -0,02% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,41% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	134,05 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés). Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 11:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Global Allocation Responsable pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Global Allocation Responsable - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011144088 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs: En souscrivant dans CPR Global Allocation Responsable, vous investissez dans un OPC de type fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions, taux, crédit, placements monétaires, change ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net du FCP). Les investissements seront majoritairement réalisés via des OPC (y compris ETF (Tracker)). Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 5 ans minimum (8 ans conseillés) – une performance supérieure à l'indice €STR + 4,1%. Le niveau de performance recherché (€STR + 4,1%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion procède à une allocation entre les différents types d'actifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) tout en respectant la volatilité maximum en conditions normales de marché (15%). Elle procède ensuite à une allocation géographique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marché, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables. L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) représentera jusqu'à 100% de l'actif total de l'OPC. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

L'OPC est exposé à 100% au risque de change.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclut également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans (8 ans conseillés).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans (8 ans conseillés)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 310	€7 080
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-6,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 870	€9 170
	Rendement annuel moyen	-11,3%	-1,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 670	€10 360
	Rendement annuel moyen	-3,3%	0,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 950	€11 890
	Rendement annuel moyen	9,5%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/02/2016 et le 26/02/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans (8 ans conseillés)*
Coûts totaux	€582	€958
Incidence des coûts annuels**	5,9%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,63% avant déduction des coûts et de 0,71% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,64% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	60,90 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés). Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 11:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Global Allocation Responsable pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Global Allocation Responsable - EPARINTER

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011144096 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est indéterminée. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs : En souscrivant dans CPR Global Allocation Responsable, vous investissez dans un OPC de type fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions, taux, crédit, placements monétaires, change ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net du FCP). Les investissements seront majoritairement réalisés via des OPC (y compris ETF (Tracker)). Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 5 ans minimum (8 ans conseillés) – une performance supérieure à l'indice €STR + 4,1%. Le niveau de performance recherché (€STR + 4,1%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion procède à une allocation entre les différents types d'actifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) tout en respectant la volatilité maximum en conditions normales de marché (15%). Elle procède ensuite à une allocation géographique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marché, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables. L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) représentera jusqu'à 100% de l'actif total de l'OPC. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

L'OPC est exposé à 100% au risque de change.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclut également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans (8 ans conseillés)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 310	€7 000
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-6,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 960	€9 390
	Rendement annuel moyen	-10,4%	-1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 720	€10 660
	Rendement annuel moyen	-2,8%	1,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 950	€11 890
	Rendement annuel moyen	9,5%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2015 et le 31/07/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans (8 ans conseillés)*
Coûts totaux	€582	€971
Incidence des coûts annuels**	5,9%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,22% avant déduction des coûts et de 1,29% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,64% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	60,90 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés). Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 11:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Global Allocation Responsable pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

CPR Global Allocation Responsable - T

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013286382 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 16/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de CPR Global Allocation Responsable, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Non applicable

Objectifs: En souscrivant dans CPR Global Allocation Responsable, vous investissez dans un OPC de type fonds de fonds diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions, taux, crédit, placements monétaires, change ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents dans la limite de 15% de l'actif net du FCP). Les investissements seront majoritairement réalisés via des OPC (y compris ETF (Tracker)). Le FCP privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi dès lors que la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 5 ans minimum (8 ans conseillés) – une performance supérieure à l'indice €STR + 4,1%. Le niveau de performance recherché (€STR + 4,1%) est calculé une fois les frais de gestions déduits.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion procède à une allocation entre les différents types d'actifs (actions, obligations et instruments du marché monétaire) tout en respectant la volatilité maximum en conditions normales de marché (15%). Elle procède ensuite à une allocation géographique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marché, de données financières et de risque.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 100% en OPC. Cette limite pourrait toutefois être temporairement dépassée lors d'opérations simultanées d'investissement et de désinvestissement en raison des délais de règlement et livraison applicables. L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille. La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) représentera jusqu'à 100% de l'actif total de l'OPC. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

L'OPC est exposé à 100% au risque de change.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Par ailleurs, en dehors d'émissions destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

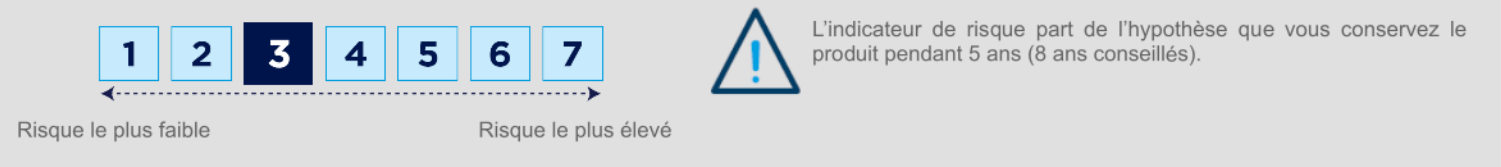
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Global Allocation Responsable.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans (8 ans conseillés)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 310	€7 080
	Rendement annuel moyen	-26,9%	-6,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 790	€8 930
	Rendement annuel moyen	-12,1%	-2,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 630	€10 210
	Rendement annuel moyen	-3,7%	0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 930	€11 780
	Rendement annuel moyen	9,3%	3,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/06/2018 et le 30/06/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans (8 ans conseillés)*
Coûts totaux	€601	€1 058
Incidence des coûts annuels**	6,1%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,54% avant déduction des coûts et de 0,42% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,84% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	79,90 EUR
Coûts de transaction	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,78 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans (8 ans conseillés). Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 11:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Global Allocation Responsable pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR Global Allocation Responsable

Identifiant d'entité juridique :
969500BPVLHZNSKIDF86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,77 % d'investissements durables
☐ * dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____	☒ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,43 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases

d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,473 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

et les actes de corruption.

déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les

scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR ACTIONS USA RESPONSABLE HI EUR	Finance	Fonds	France	25,95 %
AM LABEL ISR ACTIONS MONDE UCITS ETF (PA	Finance	Fonds	France	23,90 %
AM LABEL ISR CREDIT USD UCITS ETF (PAR)	Finance	Fonds	France	18,69 %
AM LABEL ISR CREDIT EUR UCITS ETF (PAR)	Finance	Fonds	France	18,56 %

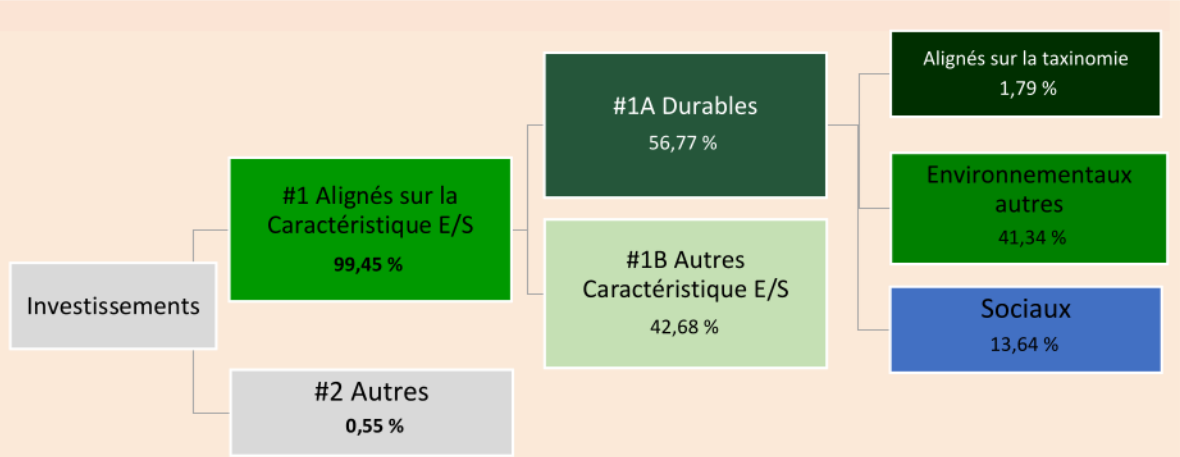


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 56,77 % dans des investissements liés à la durabilité.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	99,45 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,00 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	-0,00 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	0,55 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,79 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?



Oui:



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



Non

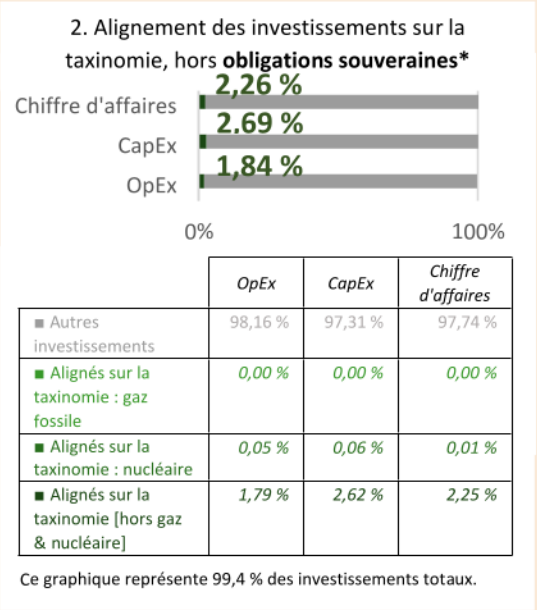
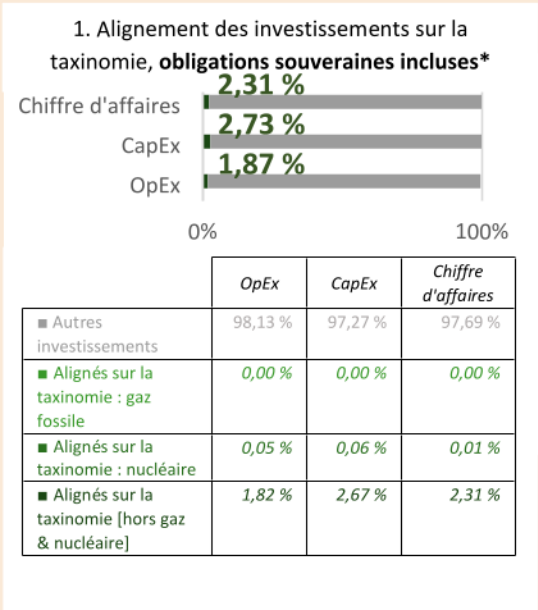
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?
Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,08 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,81 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1,58 %

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?
La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 41,34 % à la fin de la période.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,64 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.